



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16/10/2008

I - Ouverture de la séance

En ce jour du 16/10/2008, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de M. Bonneville Philippe. La séance commence à 18 h 15.

Sont absents et excusés :

Mme Buttaio Claudine (Délégué parent) remplacée par Mme Court Catherine (Délégué parent), M. Crozier Christophe (Professeur) remplacé par M. Khinache Ayoub (Professeur), Mlle Fossioz Camille (Professeur) remplacée par M. Audibert Nicolas (Professeur), Mme Genies-Angelo Ghislaine (Délégué parent) remplacée par M. El Mellah Moufid (Délégué parent), Mme Moriau Catherine (Maire adjoint), M. Sené Bernard (S. A. S. U.) remplacé par Mme Blason Myriam (Adjointe administratif), M. Sueur (Conseiller Général), Mme Turquis Nicole (Principal Adjoint) remplacée par M. Mouyon Cédric (Principal Adjoint).

Sont absents et non excusés :

M. Chartier Denis (Maire Adjoint), M. Failfeu Adrien (5¹³), Mlle Pozza - Montesagne Lorène (5⁰²), M. Zanzouf Arthur (5¹⁵).

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consultez la feuille de présence.

Le nombre de présents au début de séance est de 23 pour un quorum de 15.

Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par :
Monsieur RAULIN

II - L'ordre du jour

Point N° 1 - Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration

Enoncé de la délibération :

Une délibération est demandée aux membres du CA concernant l'adoption du compte rendu du précédent conseil.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	23	Nombre de votes POUR :	23
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 26/2008.



Point N° 2 - Adoption du projet d'ordre du jour du présent conseil

Un point "Autorisation d'ouverture d'une section sportive d'aviron" est ajouté en point N°6.

Enoncé de la délibération :

Une délibération est demandée aux membres du CA concernant l'adoption de l'ordre du jour du présent conseil.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	23	Nombre de votes POUR :	23
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 27/2008.

Point N° 3 - Acceptation de dons pour le voyage à New York

Madame COURT demande le montant final payé par les familles.

Madame FOURGEOT répond qu'il est de 797 €.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	23	Nombre de votes POUR :	22
Nombre d'abstention :	1	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 28/2008.

Point N° 4 - Voyages

4 - 1 - Jumelage avec Nieder-Eschbach (Allemagne)

Enoncé de la délibération :

Madame CIRAUDON présente le projet de jumelage avec Nieder-Eschbach en Allemagne.

Les élèves de 4èmes (LV1 allemand) se rendront en Allemagne en train pour un séjour de 11 jours en février et mars. Ils seront hébergés dans les familles.

Madame MASSOT, Monsieur FAVARD, et Monsieur RICHIT seront les 3 autres accompagnateurs.

Madame FOURGEOT précise que l'établissement percevra des subventions de l'OFAL et de la Mairie.

Une délibération est demandée aux membres du CA concernant l'approbation du jumelage avec Nieder-Eschbach (Allemagne).

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	23	Nombre de votes POUR :	23
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 29/2008.

4 - 2 - Echange avec Vienne (Autriche)
Enoncé de la délibération :

Monsieur BONNEVILLE présente le projet de Madame SACQUET concernant l'échange avec Vienne (Autriche)

Madame GIRAUDON : Bien qu'il s'agisse d'un échange avec un lycée, les élèves sont du même âge.

Madame COURT : Quel sera le mode de transport utilisé pour ce voyage ?

Madame FOURGEOT : Le train étant beaucoup plus cher que l'avion et les tarifs des compagnies aériennes étant sensiblement équivalents, c'est Air France qui assurera le transport.

Monsieur BOULAIN : Pourquoi y a-t-il une telle différence de coût entre les deux voyages ?

Monsieur BONNEVILLE : L'échange avec Vienne ne bénéficie pas de subvention et le déplacement s'effectue en avion.

Monsieur FAVARD : Pourquoi ne pas puiser dans le reliquat de subvention pour payer le voyage des accompagnateurs ?

Monsieur BONNEVILLE : Le reliquat est mince. La solution d'avenir pour les familles et les enseignants semble se trouver dans les projets COMENIUS.

Madame FOURGEOT : Les demandes sont multiples et excèdent le montant restant. Il est difficile d'arbitrer d'autant que cette subvention a été versée pour d'autres projets.

Monsieur BONNEVILLE conclut en précisant qu'une délibération sera prise lors du prochain CA pour répartir les reliquats de subvention afin de prendre en charge la participation des accompagnateurs.

Madame COURT : Les mêmes élèves peuvent-ils participer aux 2 échanges ?

Monsieur BONNEVILLE : Les élèves concernés par ces 2 voyages ne sont pas les mêmes.

Monsieur ZANZOURI : Est-on assuré que tous les élèves participeront à un voyage entre la 8ème et la 3ème ?

Monsieur BONNEVILLE : Les voyages font partie d'un projet prioritaire pour les classes européennes. L'établissement n'est pas une "agence de voyages".

Une délibération est demandée aux membres du CA concernant l'approbation de l'échange avec Vienne (Autriche)

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	23	Nombre de votes POUR :	18
Nombre d'abstention :	2	Nombre de votes CONTRE :	3

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 30/2008.

Point N° 5 - Signature du contrat COMENIUS
Enoncé de la délibération :

Une délibération est demandée aux membres du CA concernant l'autorisation de signature d'un contrat COMENIUS.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	23	Nombre de votes POUR :	23
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 31/2008.

Point N° 6 - Autorisation d'ouverture d'une section sportive d'aviron

Monsieur BONNEVILLE présente le projet.

Monsieur BOULAIN : La parité sera-t-elle respectée dans les classes concernées ?

Madame PEYRAUD : Monsieur CHARBOIS, en tant qu'enseignant, a su choisir parmi les volontaires en adaptant ses critères aux garçons et aux filles.

Énoncé de la délibération :

Une délibération est demandée aux membres du CA concernant l'autorisation d'ouverture d'une section sportive d'aviron.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	23	Nombre de votes POUR :	23
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 32/2008.

Point N° 7 - Prélèvement sur fonds de réserve
Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	23	Nombre de votes POUR :	23
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 33/2008.

Point N° 8 - Modification de l'EPCP 2008
Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	23	Nombre de votes POUR :	23
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 34/2008.

Point N° 9 - Concessions de logements
9 - 1 - Concession de logements NAS b
Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	23	Nombre de votes POUR :	23
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 35/2008.

9 - 2 - Concession de logements NAS a

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	23	Nombre de votes POUR :	23
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 36/2008.

Point N° 10 - Questions diverses

Pour information :

F. C. P. E. : Question sur les enveloppes pour les élections.

Monsieur BONNEVILLE : Le problème sera déterminé (distribution ou édition des enveloppes) a eu pour conséquence que certaines familles n'ont été destinataires que d'une enveloppe.

F. C. P. E. : Question sur les absences et les remplacements des professeurs.

Monsieur BONNEVILLE : Un protocole de remplacements de courtes durées existe déjà. Ces remplacements sont effectués par des enseignants volontaires.

III - Conclusion

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 20 h 10.

Le(s) responsable(s) de la prise de notes

Monsieur RAULIN

Le Président



M. Bonneville Philippe